

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION  
D'UN CONTRAT DOCTORAL POUR THESE EN COTUTELLE  
PROGRAMME VINCI 2021 – CHAPITRE 3**

**Préambule**

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée au Développement international et territorial de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du Programme VINCI 2021, l'UFI soutient des projets de thèses en cotutelle, afin de permettre la mobilité de la doctorante ou du doctorant entre l'établissement français et l'établissement italien, partenaires de la cotutelle.

**ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT**

Le présent règlement fixe les modalités de suivi du financement de l'UFI pour le projet suivant :

Etablissement porteur du projet :

Titre de la thèse :

Nom, Prénom doctorant.e :

Nom, Prénom direction de thèse :

Nom, Prénom direction de l'École doctorale :

Référence du projet :

**ARTICLE 2 – ATTRIBUTION DU CONTRAT DOCTORAL**

A l'issue des procédures de sélection de la/du doctorant, les responsables des universités française et italienne partenaires du projet de recherche devront signer une convention de cotutelle (rédigée selon l'accord cadre et les normes en vigueur dans chaque pays).

L'École doctorale devra garantir que la personne titulaire du contrat doctoral développe ses recherches de thèse selon le programme approuvé. La personne titulaire du contrat doctoral financé par l'UFI devra séjourner au moins 12 mois (même en discontinu) dans l'université partenaire de la cotutelle.

L'École doctorale est responsable du suivi du contrat doctoral. La direction de l'École doctorale est tenue d'informer le Secrétariat de l'UFI d'un éventuel abandon ou d'une non-admission à l'année suivante du Doctorat.

**ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION**

L'allocation relative au contrat doctoral attribuée dans le cadre du programme VINCI 2021 – Chapitre 3 – est versée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). L'Établissement porteur du projet et l'École doctorale recevront une notification de la DGESIP concernant les modalités de versement de l'allocation.

**ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE 31 DECEMBRE 2021**

Les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse ufi@univ-grenoble-alpes.fr) avant le 31 décembre 2021 :

- la copie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties,
- la copie des certificats d'inscription de la/du doctorant dans les universités française et italienne partenaires de la cotutelle,
- la copie du contrat doctoral signé.

**ARTICLE 5 – COMPTE-RENDU FINAL**

Dans un délai de deux mois à la suite de la soutenance de thèse, les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse ufi@univ-grenoble-alpes.fr) – documents disponibles sur le site web de l'UFI, section Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2021) :

- l'évaluation finale (à remplir en ligne),
- une copie de la thèse et un résumé dans la langue du pays partenaire (ou en français et italien, si la thèse a été rédigée dans une troisième langue) sous forme électronique, sur lesquels devra apparaître clairement le logo de l'UFI.

**ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE**

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication de la thèse en cotutelle financée (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI).

Fait à Grenoble, le

Université Franco Italienne

Date, Nom, Prénom et signature doctorant.e

Date, Nom, Prénom et signature direction de  
thèse

Date, Nom, Prénom et signature direction de  
l'Ecole doctorale

Personne chargée du suivi administratif et financier de la subvention au sein de l'établissement  
bénéficiaire :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Tél : .....

Contact UFI pour toute information relative au Programme VINCI :

Email : [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)